

# Compte Rendu Analytique de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2005

L'an deux mille cinq, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances sous la présidence de Madame PEULVAST BERGEAL, Maire.

**Etaient présents** : M. ALERTE, M. ANDREELLA, Mme BAURET (arrivée à 20 h 40), Mme BERARDI GRASSIAS, Mme BROCHOT-DENYS, Mme CANET, M. DELASISSE, Mme GENEIX, M. VARANNE; M. HARMANT, Mme LAVANCIER, M. LE CAM, M. LEFEVRE, M. LEFOULON, Mme LEMAIRE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, M. PETER, Mme PEULVAST BERGEAL, Mme PINOLI, Mme PRAT, M. SAVINA, M. THEBAULT, Mme TORILHON DOUCET, Mme WAGNER, Mme MARIE, Mme DI PASQUALE, Mme SCHLOUPT.

**Absents excusés** : Mme BAURET qui a donné son pouvoir à M. THEBAULT (de 20h30 à 20h40), M. CERVANTES qui a donné son pouvoir Mme MARIE, M. DANIEL qui a donné son pouvoir à Mme BROCHOT DENYS, M. WIEL qui a donné son pouvoir à M. HARMANT, M. PARIS qui a donné son pouvoir à Mme PINOLI.

**Absents** : M. DUCREUX

**Secrétaire** : Mme MARIE

## ARRETES ET DECISIONS PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2001.

### Liste des arrêtés et décisions du Maire - Conseil Municipal du 26 septembre 2005 -

<u>n° acte</u>	<u>service</u>	<u>type acte</u>	<u>libellé acte</u>
AG-2005/007	administration générale	arrêté	délégation générale et temporaire de signature donnée à Colette LAVANCIER pour la période du 10 août au 28 août 2005 inclus
SCO-2005/003	scolaire	décision	contrat de maintenance "caisse enregistreuse et système carte bleue"
ST-2005/143	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 5 avenue du Mantois
ST-2005/142	techniques	arrêté	arrêté relatif à la réalisation de sondages
ST-2005/141	techniques	arrêté	arrêté relatif au renouvellement des branchements plomb rue de l'Ouest
ST-2005/145	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'extension d'un réseau gaz rue de l'Odette rue de l'Aulne
ST-2005/144	techniques	arrêté	arrêté relatif au placement d'un compteur d'eau au 26 rue des Naffetières
MP-2005/023	marchés publics	décision	mission CSPS pour la création d'une aire de jeux - Domaine de la Vallée - 1ère tranche - Avenue du Vexin -
ST-2005/140	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement et à la pose de barrières Place du Marché
AG-2005/005	administration générale	arrêté	délégation de pouvoir donnée à Madeleine Lemaire pour la célébration des mariages en l'absence du Maire le 23 juillet 2005

AG-2005/006	administration générale	arrêté	Marché de travaux en vue des reprises des concessions funéraires pour 2005
RP-2005/006	relations publiques	arrêté	tarif de la sortie "Cabaret César Palace" 6,91 euros
SCO-2005/004	scolaire	décision	dédommagement à la collectivité
ST-2005/147	techniques	arrêté	arrêté relatif à la suppression de 3 branchements gaz au 47, 49 et 51 route de Houdan
ST-2005/148	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'autorisation de stationnement temporaire d'un caisson à déchets végétaux
ST-2005/149	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 14 rue de la Charentonne
MP-2005/012	marchés publics	décision	mission de contrôle technique LP + SEI pour la construction du marché et de l'aménagement de ses abords
MP-2005/011	marchés publics	décision	mission de contrôle technique LP+SEI pour la construction de la halle du marché
CULT-2005/014	culturel	décision	atelier d'initiation et de réalisation à la bande dessinée
MP-2005/022	marchés publics	décision	Marché de travaux en vue de la réfection de la couverture d'étanchéité sur le groupe scolaire primaire des Hauts Villiers
ST-2005/150	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un branchement en eau potable au 20-26 rue de Dreux
ST-2005/114	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'autorisation d'occupation du domaine public au 47 à 51 route de Houdan
ST-2005/154	techniques	arrêté	arrêté relatif au renouvellement du réseau gaz rue du Val St Georges et Bd Roger Salengro
ST-2005/153	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un branchement d'assainissement au 248 route de Houdan
ST-2005/152	techniques	arrêté	arrêté relatif au renforcement de la canalisation boulevard Roger Salengro
ST-2005/151	techniques	arrêté	arrêté relatif à la pose de bouche incendie au 26 rue de Dreux
ST-2005/155	techniques	arrêté	arrêté relatif à la réglementation de la circulation Boulevard des Brouets suite travaux de démolition
ST-2005/160	techniques	arrêté	arrêté relatif au renouvellement de branchement plomb rue de Dammartin
ST-2005/159	techniques	arrêté	arrêté relatif au renforcement d'une canalisation boulevard Roger Salengro
ST-2005/158	techniques	arrêté	arrêté relatif à la suppression d'un branchement au 1 boulevard des Brouets
ST-2005/157	techniques	arrêté	arrêté relatif à la réglementation de la circulation suite mise en conformité de 5 carrefours : - RD 65, Avenue de l'Yvelines et du Vexin, - RD 65, Avenue du Vexin et rue de la Sée, - Avenue Jean Jaurès, rues Camélinat, Dammartin et Roger Valognes, - Avenue Jean Jaurès, rues Maurice Berteaux, Jules Féry, - Route de Houdan et avenue Jean Jaurès
ST-2005/156	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'une nacelle au 4, 6 et 8 rue de l'Île de France
CULT-2005/015	culturel	décision	spectacle en plein air intitulé "le Bateau des Villes"
ST-2005/164	techniques	arrêté	arrêté relatif au renouvellement des branchements plomb rue de Dammartin, rue du Chemin Noir, Rue de la Côte Mateau
ST-2005/161	techniques	arrêté	arrêté relatif à un branchement en eau potable au 86 route de Guerville
ST-2005/162	techniques	arrêté	arrêté relatif à un branchement en eau potable au 4 rue Maurice Berteaux

CULT-2005/016	culturel	décision	animation en plein air "Chants de Marins"
MP-2005/027	marchés publics	décision	mission CSPS pour les travaux d'aménagement de la place de l'église Saint Etienne et de la route de Houdan
ST-2005/165	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'ouverture de fouille pour branchement EDF rues Louise Michel et Merisiers
JSL-2005/006	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le Club athlétique de Mantes la Ville
JSL-2005/007	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le football club du Mantois
JSL-2005/008	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le collège des Plaisances
JSL-2005/009	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le collège de la Vaucouleurs
JSL-2005/011	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'école primaire Jean Jaurès
JSL-2005/012	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'école élémentaire des Merisiers
JSL-2005/013	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'association AFORP
JSL-2005/014	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le club de danse sportive
JSL-2005/015	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le club omnisports des cheminots mantais
JSL-2005/016	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'institut de formation en alternance
JSL-2005/017	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'Amical du Mantois
JSL-2005/018	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour la Police Nationale de Mantes la Jolie
JSL-2005/020	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le zodiaque sport culture
JSL-2005/021	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'USEP de Mantes la Ville
JSL-2005/022	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'association Temps Danse
JSL-2005/023	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour l'association KLV
JSL-2005/024	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour Nova Sports
JSL-2005/019	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le Centre de Secours de Magnanville
CULT-2005/017	culturel	décision	spectacle en plein air intitulé "Les voyageurs et Fénoamby"
CULT-2005/018	culturel	décision	spectacle "La vie rêvée de Fatna"
MP-2005/026	marchés publics	décision	marché de travaux en vue du remplacement des projecteurs et des platines d'alimentation du stade Aimé Bergeal
JSL-2005/010	jeunesse sports loisirs	décision	mise à disposition des installations sportives pour le lycée Camille Claudel
MP-2005/024	marchés publics	décision	marché de travaux en vue du réaménagement du CCAS et de la réfection des logements des Brouets et des Merisiers
JSL-2005/025	jeunesse sports loisirs	arrêté	modification de l'arrêté de nomination régisseur du titulaire et suppléant de la régie d'avance du pôle jeunesse
MP-2005/028	marchés publics	décision	mission d'assistance à la refonte de la politique tarifaire

MP-2005/029	marchés publics	décision	marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'installation d'un ascenseur à l'intérieur de la Mairie
SCO-2005/005	scolaire	arrêté	modification de l'arrêté portant nomination régisseur suppléant à la régie de recettes "accueil enfance"
MP-2005/030	marchés publics	décision	marché de travaux d'électricité en vue du réaménagement du CCAS et de la réfection des logements de fonctions des Brouets et des Merisiers
ST-2005/180	techniques	arrêté	arrêté relatif à la réglementation de la circulation au Moulin de la Reillère - Route de Houdan -
ST-2005/179	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un "bus info"
ST-2005/178	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'installation d'un branchement d'eau potable au 166 route de Houdan
ST-2005/177	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un réseau éclairage public rue de la Lyre
ST-2005/176	techniques	arrêté	arrêté relatif au renouvellement des branchements plomb rue du Chemin Noir
ST-2005/175	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un branchement neuf gaz au 17 boulevard des Brouets
ST-2005/185	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 110 route de Houdan
ST-2005/182	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'édification d'un échafaudage au 166 route de Houdan
ST-2005/183	techniques	arrêté	arrêté relatif à la suppression d'un branchement gaz au centre commercial des Merisiers
ST-2005/184	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 2 rue de Cernay
ST-2005/186	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'édification d'un échafaudage au 8 route de Guerville
ST-2005/172	techniques	décision	décision du maire relative à la convention pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive
AG-2005/008	administration générale	arrêté	prolongation de la délégation générale et temporaire de signature confiée à Colette LAVANCIER pour la période du 28/08 au 02/09
ST-2005/190	techniques	arrêté	arrêté relatif à des travaux de branchement d'assainissement au 120 route de Guerville
ST-2005/189	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement et à la pose de barrières rue Karl Marx (face à l'école Armand Gaillard)
ST-2005/163	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 10 rue des Prés, résidence Mozart
UR-2005/051	urbanisme	permis de construire modificatif	permis de construire modificatif pour modification de l'implantation et des ouvertures (M. Jean Pierre SENS)
UR-2005/065	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour construction d'un abri de jardin et clôture au 4 bis rue des Vallions (M. Claude MORO)
UR-2005/092	urbanisme	permis de démolir	permis de démolir pour démolition d'une partie de remise au 12 rue Karl Marx (M. Philippe JEAN)
UR-2005/096	urbanisme	certification de conformité	certificat de conformité suite extension d'une maison au 8 rue de Roubaix (M. Abdelaziz KAAMOUCHE)
UR-2005/098	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour édification d'une clôture au 8 rue de Chinon (M. Ali OUMSOU)
UR-2005/099	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour ravalement au 46 rue Marcel Sembat (M. Hubert IMBERT)

UR-2005/104	urbanisme	permis de construire modificatif	permis de construire modificatif pour modification de l'aspect extérieur au 162-162 bis route de Houdan (M. Fabrice ROHR)
UR-2005/103	urbanisme	permis de construire modificatif	permis de construire modificatif pour construction d'un garage au 18 rue des Alliés (M. Fernando LINO)
UR-2005/094	urbanisme	certification de conformité	certificat de conformité suite extension d'une maison au 14 rue de Tourcoing (Mme Raymonde RICHARD)
UR-2005/101	urbanisme	certification de conformité	certification de conformité suite construction d'un pavillon de 4 pièces rue des Vallions (M. Claude MORO)
UR-2005/102	urbanisme	certification de conformité	certification de conformité suite extension d'une maison au 232 route de Houdan (M. BOCQUILLON)
UR-2005/105	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour extension d'une mission d'habitation au 152 route de Houdan (M. Jean Marc BONNA)
UR-2005/106	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour édification d'une clôture et ravalement des façades au 49 rue Guillet (M. Memet KENCTEMUR)
UR-2005/100	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour extension d'une maison d'habitation au 6 rue Paul Eluard
UR-2005/108	urbanisme	permis de démolir	permis de démolir suite démolition d'un bâtiment d'activités au 59 rue Marcel Sembat (VVF PROMOTION)
UR-2005/109	urbanisme	autorisation de travaux d'un ERP	autorisation de travaux d'un établissement recevant du public pour la réhabilitation de la salle Jacques Brel
UR-2005/107	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour extension d'une maison d'habitation au 5 rue d'Armentières (M. Alberto VIEGAS et Melle Nathalie DUBOIS)
UR-2005/110	urbanisme	autorisation de travaux d'un ERP	autorisation de travaux d'un établissement recevant du public pour aménagement d'une boutique "les Caprices d'Eve"
UR-2005/111	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour création d'un atelier et modification de la toiture (M. BANSLIMANE)
UR-2005/112	urbanisme	permis de construire modificatif	permis de construire pour restaurant au 143, 145 et 149 bd Roger Salengro et 60 rue des Pincevins (KFC France SA)
UR-2005/114	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour surélévation partielle d'un bâtiment d'habitation au 164 route de Houdan (Mme Dominique LE FUR MOISSERON)
UR-2005/115	urbanisme	permis de construire	permis de construire pour extension d'une maison d'habitation au 12 rue Karl Marx (M. Philippe Jean)
UR-2005/116	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour chaufferie et création d'un conduit de cheminée au 17 boulevard des Brouets (SOVAL - M. CHALLANDE)
UR-2005/120	urbanisme	permis de construire modificatif	permis de construire modificatif pour la construction d'un garage et clôture modifiée (M. Fernando LINO)
UR/2005/118	urbanisme	permis de démolir	démolition d'un bâtiment vétuste au 113 boulevard Roger Salengro

UR-2005/117	urbanisme	demande de déclaration de travaux	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour édification d'un auvent au 5 rue de Cernay (M. Antonio DIAS PEREIRA)
UR-2005/119	urbanisme	permis de démolir	démolition d'annexes au 12 rue du Colonel Moll
UR-2005/113	urbanisme	déclaration de travaux exemptés de permis de construire	extension d'une pièce au 12 rue de l'Epte
UR/2005/121	urbanisme	certificat de conformité	création d'une aire de déchets au 15/19 rue Louise Michel
UR-2005/124	urbanisme	demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire	création d'un escalier et édification d'une clôture au 33 route de Houdan
UR-2005/123	urbanisme	autorisation de travaux d'un ERP	Mise en place d'un abri pour le contrôle automatique des billets
UR-2005/129	urbanisme	permis de démolir	démolition d'un local artisanal au 51 rue Maximilien Robespierre
UR-2005/126	urbanisme	permis de démolir	extension d'une maison d'habitation au 12 rue du Colonel Moll
UR-2005/128	urbanisme	Demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire	construction d'un abri serre au 32 rue de la Bièvre
CCAS-2005/001	CCAS	arrêté	nomination d'un membre du Conseil d'Administration

## **1- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CAMY RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (2005-IX-127)**

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport présenté au Conseil Communautaire le 30 juin 2005, a été transmis à chaque commune membre de la CAMY pour être présenté pour délibération aux conseils municipaux avant le 31 décembre 2005.

Compte tenu de l'importance des données et de la multiplicité des intervenants dans ce service, les conseillers municipaux étaient invités à se reporter au document détaillé mis à leur disposition au Secrétariat des Assemblées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. ANDREELLA), prend acte du rapport annuel de la CAMY relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2004.**

## **2- NOUVELLE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'OPIEVOY SUITE AU REAMENAGEMENT PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS D'UN PRET A TAUX FIXE (2005-IX-128)**

La Caisse des Dépôts et Consignations a proposé à l'OPIEVOY de refinancer à taux fixe une première enveloppe de prêts indexés sur le livret A.

Pour la mise en place de ce refinancement, l'OPIEVOY sollicite une nouvelle garantie d'emprunt sur le contrat n° 871378 concernant la réhabilitation de la Résidence rue de Normandie.

Ces caractéristiques s'appliquent au montant total du capital réaménagé à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, pour la durée de remboursement du prêt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme GENEIX, M. VARANNE), décide d'accorder sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de l'OPIEVOY, et autorise Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que la délibération type.**

### 3- INSCRIPTION AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN DIRECTION DE LA MAISON POUR TOUS (2005-IX-129)

	Gestionnaire	Fonction	Nature	Antenne
Imputation budgétaire concernée pour 2005	ADGE	422	6574	BDJ4
Montant au budget Primitif 2005	80.000,00 Euros			

Dans le cadre d'une demande émanant des instances de la Maison Pour Tous et afférente à l'équilibre financier de cette association, une étude a été menée par les services municipaux en collaboration avec la Présidente et le Trésorier de cette structure.

Le constat budgétaire laisse apparaître un déficit de l'ordre de 25.000 Euros généré sur les exercices des saisons culturelles 2003/2004 et 2004/2005.

Par ailleurs, l'association, lors de son CA de juin a bâti un budget équilibré pour la saison 2005/2006 conformément à la lettre de cadrage datée du 28 avril 2005 envoyée par Mme le Maire à la Présidente. Il est à prendre en compte également que dès septembre 2005 s'engagera la réflexion sur la nouvelle convention triennale qui devra fixer les objectifs, les moyens et les nouvelles modalités du partenariat ville/association à partir de juin 2006.

De fait, l'octroi de cette subvention exceptionnelle contribuerait à rétablir la trésorerie et pallier ce déficit structurel des 2 derniers exercices lors qu'il n'apparaît qu'aucune erreur de gestion n'ait été relevée face aux bilans comptables présentés et que les décisions ont été prises pour ne plus l'amplifier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme GENEIX, M. VARANNE), autorise Madame le Maire à verser une subvention en direction de la Maison Pour Tous sus citées après inscription au budget supplémentaire 2005**

### 4- BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL ET ANNEXES (2005-IX-130)

Le Budget supplémentaire 2005 (budget principal et annexes), après reprise des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes et affectation des résultats de l'exercice 2004, s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BS	CHAPITRE	BS
<b>RAR 04 DEPENSES</b>	6 782 775,64 €	<b>RAR 04 RECETTES</b>	4 585 220,26 €
		<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2004</b>	1 559 988,36 €
		<b>001RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	637 567,02 €
<b>10 REVERSEMENT DOTATION</b>	6 162,00 €	<b>10 DOTATIONS ET FONDS PROPRES</b>	-92 370,00 €
<b>1391 REMBST SUBVENTIONS AMORT.</b>		<b>13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</b>	18 857,00 €
<b>16 REMBOURSEMENT EMPRUNT</b>		<b>16 EMPRUNT</b>	-68 322,20 €
<b>20 à 23 OPERATION INVESTISSEMENT</b>	-552 976,20 €	<b>14 PROVISIONS</b>	
<b>19 MOINS VALUE DE CESSION</b>		<b>19 PLUS-VALUE DE CESSION</b>	
<b>24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES</b>		<b>021 VIREMENT DE LA SECT° DE FONCTIONNEMEENT</b>	-181 979,00 €
<b>26 ACQUISITION PARTICIPATION</b>		<b>28 AMORTISSEMENT</b>	-223 000,00 €
<b>27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>20-27 SORTIES ACTIF</b>	
<b>16882 INCE N-1</b>		<b>16882 ICNE EXERCICE</b>	
	<b>6 235 961,44 €</b>		<b>6 235 961,44 €</b>

**FONCTIONNEMENT BS 2005**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BS	CHAPITRE	BS
011 CHARGES GENERALES	397 167,16 €	002 RESULTAT FONCTIONNEMENT 04	1 106 811,28 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	137 550,12 €	70 PRODUITS DES SERVICES	700,00 €
65 CHARGES DE GESTION	499 500,00 €	73 IMPOTS	
66 CHARGES FINANCIERES		74 DOTATIONS	70 254,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	79 690,00 €	75 AUTRES PRODUITS	
022 DEPENSES		76 PRODUITS FINANCIERS	
023 VIREMENT A SECT° INVESTISSEMENT	-181 979,00 €	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS	-223 000,00 €	7911 INDEMNITES SINISTRES	
66110 ICNE EXERCICE		72 RPO	
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-468 837,00 €
		66110 ICNE N-1	
	<b>708 928,28 €</b>		<b>708 928,28 €</b>

**BUDGET VAUCOULEURS  
INVESTISSEMENTS BS 2005**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BS	CHAPITRE	BS
RAR 04 DEPENSES		RAR 04 RECETTES	
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT	170 197,85 €	1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2004	70 678,55 €
10 REVERSEMENT DOTATION		10 DOTATIONS ET FONDS PROPRES	
13914 REMBST SUBVENTIONS AMORT.		13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	
16 REMBOURSEMENT EMPRUNT		16 EMPRUNT	
20 à 23 OPERATION INVESTISSEMENT		14 - 15 PROVISIONS	
19 MOINS VALUE DE CESSION		19 PLUS-VALUE DE CESSION	
24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	99 519,30 €
26 ACQUISITION PARTICIPATION		28 AMORTISSEMENT	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20-27 SORTIES ACTIF	
16882 INCE N-1		16882 ICNE EXERCICE	
	<b>170 197,85 €</b>		<b>170 197,85 €</b>

**FONCTIONNEMENT BS 2005**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BS	CHAPITRE	BS
011 CHARGES GENERALES		002 RESULTAT FONCTIONNEMENT 2004	
012 CHARGES DE PERSONNEL		70 PRODUITS DES SERVICES	
65 CHARGES DE GESTION		73 IMPOTS	
66 CHARGES FINANCIERES		74 DOTATIONS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		75 AUTRES PRODUITS	99 519,30 €
022 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	99 519,30 €	76 PRODUITS FINANCIERS	
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS		013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
66110 ICNE EXERCICE		7911 INDEMNITES SINISTRES	
		72 RPO	
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
		66110 ICNE N-1	



99 519,30 €

99 519,30 €

**BUDGET SALLES  
INVESTISSEMENTS BS 2005**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BS	CHAPITRE	BS
RAR 04 DEPENSES	790 907,77 €	RAR 04 RECETTES	644 000,00 €
		1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2004	3 866,02 €
		001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 310,56 €
10 REVERSEMENT DOTATION		10 DOTATIONS ET FONDS PROPRES	
1391 REMBST SUBVENTIONS AMORT.		13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	134 700,00 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNT		16 EMPRUNT	154 031,19 €
20 à 23 OPERATION INVESTISSEMENT	154 000,00 €	14 - 15 PROVISIONS	
19 MOINS VALUE DE CESSION		19 PLUS-VALUE DE CESSION	
20-21-23 RPO		21-23 OPERATIONS INVESTISSEMENT	
24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES		021 VIREMENT DE FONCTIONNEMEENT	
26 ACQUISITION PARTICIPATION		28 AMORTISSEMENT	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20-27 SORTIES ACTIF	
16882 INCE N-1		16882 ICNE EXERCICE	
	944 907,77 €		944 907,77 €

**FONCTIONNEMENT BS 2005**

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BS	CHAPITRE	BS
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2004		002 RESULTAT FONCTIONNEMENT 2004	
011 CHARGES GENERALES	2 200,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	1 550,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL		73 IMPOTS	
65 CHARGES DE GESTION	3 700,00 €	74 DOTATIONS	
66 CHARGES FINANCIERES		75 AUTRES PRODUITS	4 550,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	
022 DEPENSES		013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
023 VIREMENT A SECT° INVESTISSEMENT		7911 INDEMNITES SINISTRES	
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS		72 RPO	
66110 ICNE EXERCICE		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	6 100,00 €	66110 ICNE N-1	
			6 100,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER) et 5 ABSTENTIONS (M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE, M. ANDREELLA), adopte le budget supplémentaire « principal » 2005**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER) et 4 ABSTENTIONS (M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE), adopte le budget supplémentaire « Vaucouleurs » 2005**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER) et 4 ABSTENTIONS (M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE), adopte le budget supplémentaire « salle » 2005**

**5- AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET  
D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUES LOUISE MICHEL, KARL MARX, BAS VILLIERS,  
DE GALLY ET DES COUDREAUX- LOT N°1 VOIRIE ET ASSAINISSEMENT -  
(2005-IX-131)**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer avec l'entreprise GAGNERAUD un avenant N°1 au marché des travaux d'enfouissement des réseaux rue Karl Marx et rue Louise Michel.

La réalisation d'un passage surélevé rue des Bas Villiers et à l'abaissement d'un trottoir, un aménagement de la voirie dans le haut de la rue Karl Marx, le réaménagement d'un accès, sente N° 6 rue des Coudreaux et enfin l'aménagement d'un seuil au N° 7 de la rue des Bas Villiers, objet de cet avenant pour un montant de 25 361.51 € H.T., porte le montant du marché à la somme de 566 397.78 € H.T.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*

*- D'autoriser Madame le Maire, à signer l'avenant N° 1 à intervenir avec l'entreprise GAGNERAUD demeurant 10/12, avenue de l'île de France, BP 129 à 27202 VERNON ;*

*- De porter le montant du marché à la somme de :*

*Marché initial : 541 036.27 € H.T.*

*Avenant N°1 : 25 361.51 € H.T.*

*Soit au total la somme de : 566 397.78 € H.T.*

*- D'imputer la dépense au budget primitif 2005 Chapitre 23 Fonction 822 Nature 23150.*

**6- AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET  
D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUES LOUISE MICHEL, KARL MARX, BAS VILLIERS,  
DE GALLY ET DES COUDREAUX - LOT N°2 ENFOUISSEMENT ET RESEAUX -  
(2005-IX-132)**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer avec l'entreprise LESENS NORMANDIE un avenant N°1 au marché des travaux d'enfouissement des réseaux rue Karl Marx et rue Louise Michel.

La modification de la section des câbles ainsi que la fourniture et la pose de poteaux d'arrêt, objet de cet avenant pour un montant de 15 245.00 € H.T., porte le montant du marché à la somme de 130 269.00 € H.T.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :*

*- D'autoriser Madame le Maire, à signer l'avenant N° 1 à intervenir avec l'entreprise LESENS NORMANDIE demeurant 2, allée des Marronniers, ZAC des Bourdines à 27200 VEERNON ;*

*- De porter le montant du marché à la somme de :*

*Marché initial : 115 024.00 € H.T.*

*Avenant N°1 : 15 245.00 € H.T.*

*Soit au total la somme de : 130 269.00 € H.T.*

*- D'imputer la dépense au budget primitif 2005 Chapitre 23 Fonction 822 Nature 23150.*

**7- AVENANT AU MARCHE DES TRANSPORTS TERRESTRES DE PERSONNES  
(2005-IX-133)**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer avec la société JOYE VOYAGE un avenant N°1 au marché des transports terrestres de personnes afin de porter le montant maximum de la dépense autorisée annuellement à la somme de 96 380.00 € T.T.C.soit + 15 980.00 € T.T.C.

Cette augmentation de 15 980.00 € du montant maximum de la dépense annuelle permettrait d'éviter les situations de blocage et la limitation du nombre des sorties que les CVS Augustin Serre et du Bas du Domaine notamment ont vocation à organiser.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :**

**- D'autoriser Madame le Maire à signer un avenant N° 1 au marché des transports terrestres de personnes de la société JOYE VOYAGE demeurant 5, rue de l'Odet à 78711 MANTES LA VILLE.**

**- Le montant maximum de la dépense autorisée annuellement est porté à la somme de 96 380.00 € T.T.C.**

**- Le montant de la dépense supplémentaire sera réglé au Budget Primitif, Fonctions 024 – 211 – 212 – 422 – 520, Nature 6247.**

### **8- AVENANT EN MOINS VALUE AU MARCHÉ DE TRAVAUX EN VUE DU REMPLACEMENT DE LA GRANDE STRUCTURE DU CENTRE POM'S (2005-IX-134)**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer un avenant N°1 au marché de travaux de remplacement de la grande structure du centre POM'S et de ses sols souples conclu avec la société APY demeurant 2/4 rue Faraday à 91540 MENECEY.

Une diminution de la surface des sols souples génère une moins value de – 499.99 € H.T.pour laquelle cet avenant doit être conclu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :**

**- D'autoriser Madame le Maire à signer un avenant N°1 au marché de travaux de remplacement de la grande structure du centre POM'S et de ses sols souples conclu avec la société APY demeurant 2/4 rue Faraday à 91540 MENECEY.**

**- D'imputer la moins value au budget primitif 2005 Chapitre 23 Fonction 64 Nature 23130.**

### **9- Avenant au Marché de Location Maintenance des Photocopieurs (2005-IX-135)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant au marché de location maintenance des photocopieurs de la société OMB TOSHIBA en vue de la location d'un appareil de type 3511 numérique, noir/blanc et couleur afin d'équiper le Service des Finances et la Direction des Ressources Humaines.

Le coût de cette location est de :

Loyers trimestriels : 645.00 € H.T.

Soit annuellement : 2 580.00 € H.T.

Coût de la photocopie noir et blanc : 0.006861€ H.T.

Coût de la photocopie couleur : 0.122000 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :**

**- D'autoriser Madame le Maire à signer un avenant N° 3 au marché de location maintenance d'un parc de photocopieurs de la société OMB TOSHIBA demeurant Espace Sulzer 28, boulevard Roger Salengro à 78711 MANTES LA VILLE afin d'équiper le service des Finances,**

**- La dépense annuelle supplémentaire d'un montant de 2 580.00 € H.T. pour la location et de 0.006861 € H.T. pour les photocopies en noir et blanc et de 0.1220 € H.T. pour les photocopies en couleur sera réglée au Budget Primitif, Fonctions 020, Natures 6156 et 61351.**

### **10- ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (2005-IX-136)**

Pour une meilleure lisibilité des effectifs de la Mairie de Mantes la Ville, il convient d'adapter le tableau des effectifs en tenant compte des évolutions du personnel communal.

En effet, le développement des projets municipaux dans les secteurs de l'animation, de la culture ou du social suppose le recrutement de personnels compétents dans ces domaines. De plus, l'adaptation du tableau des effectifs est rendue nécessaire pour enregistrer les changements de grade suite aux promotions internes de juillet 2005. Le recrutement de personnel de service pour la rentrée scolaire nécessite également la création de postes au tableau des effectifs.

Enfin, le développement de l'équipe de Police Municipale nécessite également la création d'emplois de Gardien de Police Municipale.

A ce titre, il est proposé la création au tableau des effectifs de 30 postes dans les filières Administrative, Animation, Culturelle, Police, Sociale et Technique.

Il est également proposé la création de 18 postes à mi-temps créés dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée des voies dangereuses, inscrit dans les axes de développement retenus par l'étude ANFISS sur les périmètres scolaires.

Ce projet nécessite le recrutement de personnel en situation d'insertion professionnelle. La création de ces postes ainsi que de celui d'encadrant du projet est subventionné dans le cadre du Fonds Social Européen à hauteur de 50% du coût des postes créés.

Il est prévu la création de ces postes dans l'objectif d'un lancement du projet avant la fin de l'année 2005.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE) décide :**

**- la création d'un emploi d'Assistant socio-éducatif, permanent à temps complet.**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005,**

**Filière : MEDICO-SOCIALE**

**Cadre d'emploi : ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF**

**Grade : Assistant socio-éducatif - ancien effectif : 0**

**- nouvel effectif : 1**

**- la création de deux emplois d'Attaché territorial, permanent à temps complet.**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005,**

**Filière : ADMINISTRATIVE**

**Cadre d'emploi : ATTACHE**

**Grade : Attaché - ancien effectif : 9**

**- nouvel effectif : 11**

**- la création de deux emplois de Rédacteur, permanent à temps complet.**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005,**

**Filière : ADMINISTRATIVE**

**Cadre d'emploi : REDACTEUR**

**Grade : Rédacteur - ancien effectif : 13**

**- nouvel effectif : 15**

**- la création de deux emplois d'Agent administratif, permanent à temps complet.**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005,**

**Filière : ADMINISTRATIVE**

**Cadre d'emploi : AGENT ADMINISTRATIF**

**Grade : Agent administratif - ancien effectif : 25**

**- nouvel effectif : 26**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005**

**Filière : ADMINISTRATIVE**

**Cadre d'emploi : AGENT ADMINISTRATIF**

**Grade : Agent administratif - ancien effectif : 26**

**- nouvel effectif : 27**

**- la création de cinq emplois d'Agent de maîtrise, permanent à temps complet.**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005,**

**Filière : TECHNIQUE**

**Cadre d'emploi : AGENT DE MAITRISE**

**Grade : Agent de maîtrise**

**- ancien effectif : 14**

**- nouvel effectif : 19**

**- la création de sept emplois d'Agent d'entretien, permanent à temps complet.**

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> août 2005,**

**Filière : TECHNIQUE**

**Cadre d'emploi : AGENT D'ENTRETIEN**

**Grade : Agent d'entretien**

**- ancien effectif : 76**

- nouvel effectif : 78

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 août 2005,

Filière : **TECHNIQUE**

Cadre d'emploi : **AGENT D'ENTRETIEN**

Grade : Agent d'entretien

- ancien effectif : 78

- nouvel effectif : 79

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005,

Filière : **TECHNIQUE**

Cadre d'emploi : **AGENT D'ENTRETIEN**

Grade : Agent d'entretien

- ancien effectif : 79

- nouvel effectif : 83

- la création d'un emploi d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à raison de 18 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 septembre 2005,

Filière : **SOCIALE**

Cadre d'emploi : **Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles**

Grade : Agent spécialisé de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 20

- nouvel effectif : 21

- la création d'un emploi d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005,

Filière : **SOCIALE**

Cadre d'emploi : **Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles**

Grade : Agent spécialisé de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 21

- nouvel effectif : 22

- la création de deux emplois d'Assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005,

Filière : **CULTURELLE**

Cadre d'emploi : **ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLOTHEQUES**

Grade : Assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005,

Filière : **CULTURELLE**

Cadre d'emploi : **ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLOTHEQUES**

Grade : Assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

- la création d'un emploi d'Agent d'animation, permanent à raison de 18 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 septembre 2005,

Filière : **ANIMATION**

Cadre d'emploi : **AGENT D'ANIMATION**

Grade : Agent d'animation

- ancien effectif : 8

- nouvel effectif : 9

- la création d'un emploi d'Adjoint d'animation, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005,

Filière : **ANIMATION**

Cadre d'emploi : **ADJOINT D'ANIMATION**

Grade : Adjoint d'animation

- ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 6

- la création de deux emplois d'Animateurs, permanent à temps complet.

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005,*

*Filière : ANIMATION*

*Cadre d'emploi : ANIMATEUR TERRITORIAL*

*Grade : animateur*

*- ancien effectif : 3*

*- nouvel effectif : 5*

*- la création de deux emplois de Gardiens de police municipale, permanent à temps complet.*

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 septembre 2005,*

*Filière : POLICE MUNICIPALE*

*Cadre d'emploi : AGENT DE POLICE MUNICIPALE*

*Grade : Gardien*

*- ancien effectif : 2*

*- nouvel effectif : 3*

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005,*

*Filière : POLICE MUNICIPALE*

*Cadre d'emploi : AGENT DE POLICE MUNICIPALE*

*Grade : Gardien*

*- ancien effectif : 3*

*- nouvel effectif : 4*

*- En effectuant la création d'un emploi de Directeur du Service Finances, permanent à temps complet, à créer par délibération en date du 26 septembre 2005.*

*- La création de dix postes d'Agent d'entretien permanent à temps non complet (18 h hebdomadaires) dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée des voies dangereuses,*

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005*

*Filière : TECHNIQUE*

*Cadre d'emploi : AGENT D'ENTRETIEN*

*Grade : Agent d'entretien*

*- ancien effectif : 5*

*- nouvel effectif : 15*

## **11- CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR FINANCIER (2005-IX-137)**

Suite à la vacance du poste de Directeur Financier, il est proposé la création de l'emploi de Directeur Financier pour une durée de 3 ans.

Chargé du pilotage et de l'exécution du budget de la ville et des budgets annexes, le Directeur du service Finances – Paie participera activement à la définition et à la mise en œuvre de la politique financière de la commune.

Outre l'encadrement du service Finances – Paie, il sera également chargé de développer la communication financière à destination des élus et des services municipaux.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 VOIX CONTRE et 8 ABSTENTIONS (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE)*

*- Décide de créer un emploi de Directeur du service Finances-Paie dont les missions seront les suivantes :*

- Réalisation et exécution du budget municipal et des budgets annexes*
- Gestion de la dette, trésorerie et réalisation d'études prospectives*
- Développement et réalisation de la mission de communication financière et de conseil auprès des services*
- Encadrement du service Finances - Paie*

*- Dit que ce poste est un emploi de catégorie A et que, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un agent titulaire, il pourra être procédé à un recrutement d'agent contractuel, pour une durée de 3 ans renouvelable par décision expresse.*

*- Décide que la rémunération sera fixée sur l'indice brut 780.*

## **12- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TREMPLIN + (2005-IX-138)**

La Mairie de Mantes La Ville a recours depuis de nombreuses années à l'association intermédiaire « TREMPLIN PLUS » qui met à sa disposition du personnel de service et de restauration au sein du service Scolaire et du CCAS afin de palier aux carences de personnel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à renouveler la présente convention pour une année supplémentaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention passée avec Tremplin Plus – association intermédiaire agréée par l'Etat sous le numéro A 078 01399 et sise au 37, rue du Belvédère à AUBERGENVILLE qui permettra la mise à disposition de personnel. Dit que les crédits sont ouverts au BP 2005.*

### **13- CREATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS (2005-IX-139)**

Conformément à la volonté municipale, le recrutement d'un(e) Assistant(e) social(e) du personnel est en cours. Ce poste correspond au grade d'Assistant socio-éducatif (catégorie B) de la filière Sociale de la Fonction Publique Territoriale.

La mairie de Mantes la Ville n'ayant jamais recruté ce type de profil, le grade doit être créé pour la première fois au tableau des effectifs de la ville.

De la même manière, l'indemnité forfaitaire octroyée au titre de l'exercice des fonctions d'assistant socio-éducatif doit être également instituée. Elle ne concernera que cet agent.

Cette indemnité, établie par le décret n°2002-1105 du 30 août 2002, est versée au titre des sujétions particulières liées à l'exercice de fonctions d'accompagnement et de suivi social. La nature des missions exercées par l'Assistant(e) Social(e) du personnel autorise l'octroi de cette indemnité.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

*- Décide d'attribuer l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des assistants socio-éducatifs à l'Assistant(e) social(e) du personnel recruté(e) sur un grade d'Assistant socio-éducatif de la filière Sanitaire et Sociale de la Fonction Publique Territoriale ;*

*- Dit que le montant annuel de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des assistants socio-éducatifs s'élève à 950 € ;*

*- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2005.*

### **14- ACQUISITION AUPRES DE M. DUBOIS DES PARCELLES AP 39, AP 45, AP 53, AP 84, AP 98 ET AP 125 SITUÉES DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 13 (2005-IX-140)**

Les emplacements réservés n° 12 et 13 s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement de parc paysager comprenant le secteur des Côtes Régneuses et le Val des Enfers pour une superficie d'environ 220 000 m<sup>2</sup>. Sur la totalité des 41 propriétaires, 12 personnes ont répondu favorablement sur le principe d'une vente à l'amiable.

A l'heure actuelle six propriétaires ont accepté le prix des Domaines, dont Monsieur Georges DUBOIS qui accepte de céder les parcelles AP 39-45-53-84-98 et 125, situées en RE n° 13, d'une superficie totale de 3 714 m<sup>2</sup> pour un montant de 17 979 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

*- Approuve l'acquisition des parcelles AP 39, AP 45, AP 53, AP 84, AP 98 et AP 125, situées lieudit « les Côtes Régneuses », d'une superficie totale de 3 714 m<sup>2</sup>, pour un montant de dix sept mille neuf cent soixante dix neuf mille euros (17 979 €),*

*- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

### **15- ACQUISITION AUPRES DE M. GAUTIER DES PARCELLES AP 141 ET AP 261 SITUÉES DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 12 (2005-IX-141)**

Les emplacements réservés n° 12 et 13 s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement de parc paysager comprenant le secteur des Côtes Régneuses et le Val des Enfers pour une superficie d'environ 220 000 m<sup>2</sup>. Sur la totalité des 41 propriétaires, 12 personnes ont répondu favorablement sur le principe d'une vente à l'amiable.

A l'heure actuelle six propriétaires ont accepté le prix des Domaines, dont Monsieur Jean GAUTIER qui accepte de céder les parcelles AP 141 et AP 261, situées en RE n° 12, d'une superficie totale de 314 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 643 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve l'acquisition des parcelles AP 141 et AP 261, situées lieudit « les Côtes Régneuses », d'une superficie totale de 314 m<sup>2</sup>, pour un montant de mille six cent quarante trois Euros (1 643 €),*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

**16- ACQUISITION AUPRES DE MME RAYMONDE RICHARD DES PARCELLES AP 78, AP 79 ET AP 169 SITUEES DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 13 (2005-IX-142)**

Les emplacements réservés n° 12 et 13 s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement de parc paysager comprenant le secteur des Côtes Régneuses et le Val des Enfers pour une superficie d'environ 220 000 m<sup>2</sup>. Sur la totalité des 41 propriétaires, 12 personnes ont répondu favorablement sur le principe d'une vente à l'amiable.

A l'heure actuelle six propriétaires ont accepté le prix des Domaines, dont Madame Raymonde RICHARD qui accepte de céder les parcelles AP 78, AP 79 et AP 169, situées en RE n° 13, d'une superficie totale de 1 948 m<sup>2</sup>, pour un montant de 23 706 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve l'acquisition des parcelles AP 78, AP 79 et AP 169, situées lieudit « les Côtes Régneuses », d'une superficie totale de 1 948 m<sup>2</sup>, pour un montant de vingt trois mille sept cent six euros (23 706 €),*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

**17- ACQUISITION AUPRES DES CONSORTS MANTION DES PARCELLES AP 51, ET AP 120 SITUEES DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 13 (2005-IX-143)**

Les emplacements réservés n° 12 et 13 s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement de parc paysager comprenant le secteur des Côtes Régneuses et le Val des Enfers pour une superficie d'environ 220 000 m<sup>2</sup>. Sur la totalité des 41 propriétaires, 12 personnes ont répondu favorablement sur le principe d'une vente à l'amiable.

A l'heure actuelle six propriétaires ont accepté le prix des Domaines, dont les Consorts MANTION qui acceptent de céder les parcelles AP 51 et AP 120, situées en RE n° 13, d'une superficie totale de 1 220 m<sup>2</sup>, pour un montant de 5 795 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve l'acquisition des parcelles AP 51 et AP 120, situées lieudit « les Côtes Régneuses », d'une superficie totale de 1 220 m<sup>2</sup>, pour un montant de cinq mille sept cent quatre vingt quinze euros (5 795 €),*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

**18- ACQUISITION AUPRES DES CONSORTS DELAMARRE DE LA PARCELLE AP 288 SITUEE DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 12 (2005-IX-144)**

Les emplacements réservés n° 12 et 13 s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement de parc paysager comprenant le secteur des Côtes Régneuses et le Val des Enfers pour une superficie d'environ 220 000 m<sup>2</sup>. Sur la totalité des 41 propriétaires, 12 personnes ont répondu favorablement sur le principe d'une vente à l'amiable.

A l'heure actuelle six propriétaires ont accepté le prix des Domaines, dont les Consorts DELAMARRE qui acceptent de céder la parcelle AP 288, située en RE n° 12, d'une superficie de 743 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 712 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*



- *Approuve l'acquisition de la parcelle AP 288, située lieudit « les Côtes Régneuses » d'une superficie de 743 m<sup>2</sup>, pour un montant de trois mille sept cent douze Euros (3 712 €),*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

### **19- ACQUISITION AUPRES DES CONSORTS HERVE-BRANKI DE LA PARCELLE AP 144 SITUEE DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 13 (2005-IX-145)**

Les emplacements réservés n° 12 et 13 s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement de parc paysager comprenant le secteur des Côtes Régneuses et le Val des Enfers pour une superficie d'environ 220 000 m<sup>2</sup>. Sur la totalité des 41 propriétaires, 12 personnes ont répondu favorablement sur le principe d'une vente à l'amiable.

A l'heure actuelle six propriétaires ont accepté le prix des Domaines, dont les Consorts HERVE-BRANKI qui acceptent de céder la parcelle AP 144, située en RE n° 13, d'une superficie de 175 m<sup>2</sup>, pour un montant de 831 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

- *Approuve l'acquisition de la parcelle AP 144, située lieudit « les Côtes Régneuses », d'une superficie de 175 m<sup>2</sup>, pour un montant de huit cent trente et un Euros (831 €) ;*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant ;*

### **20- ACQUISITION AUPRES DE LA LYONNAISE DES EAUX DE LA PARCELLE AD 160 SITUEE RUE DES SOUPIRS (2005-IX-146)**

Dans le cadre de l'extension du stade Fleurier, la commune a acquis auprès de la DDE la parcelle AD 369. Il reste un terrain enclavé appartenant à la Lyonnaise des Eaux, d'une superficie de 356 m<sup>2</sup>. Cette parcelle contient un puits structurellement opérationnel, qu'il convient de reboucher avant la transaction.

Après plusieurs négociations, la Ville acquiert le terrain à 2 427,88 € + 6 709,56 € de rebouchage, soit un total de 9 137,44 € TTC.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Autorise Madame le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AD 160, située rue des soupirs, d'une superficie de 356 m<sup>2</sup>, appartenant à la Lyonnaise des Eaux, au prix de neuf mille cent trente sept euros et quarante quatre centimes (9 137,44€),*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces qui s'y rapportent.*

### **21- ACQUISITION AUPRES DE LA SOVAL D'UN TERRAIN NU CADASTRE AT 223 ET AT 722 SIS RUES DU MONT DORE, DES CEVENNES ET DU PUY DE DOME (2005-IX-147)**

La SOVAL est propriétaire de 3 bâtiments situés rue du Puy de Dôme, rue des Cévennes et rue du Mont Dore. Ces parcelles sont coupées en deux par la voie communale créant ainsi un délaissé qui enclave les fonds de jardin de la rue des Pincevins.

La SOVAL a accepté de céder à l'euro symbolique le délaissé cadastré AT 223 et AT 722 d'une superficie de 1 497 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra de solutionner le problème de dépôts sauvages ainsi que la constructibilité des fonds de jardin de la rue des Pincevins.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la SOVAL, des parcelles AT 223 et AT 722, sises rues du Mont Dore, des Cévennes et du Puy de Dôme, d'une superficie totale de 1 497 m<sup>2</sup>*
- *autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

## **22- CESSION A EUROTEL DE LA PARCELLE AB 161 SISE BOULEVARD ROGER SALENGRO (2005-IX-148)**

Suite à la faillite de l'ancien promoteur, l'assiette du terrain correspondant à la deuxième tranche du bâtiment « Mendelssohn » a été acquise par adjudication.

Le promoteur EUROTEL a déposé un permis de construire qui tient compte de l'aménagement du carrefour au croisement de l'avenue Jean Jaurès et du boulevard Salengro. Afin de réaliser une entrée de ville qualitative en lien avec la future ZAC « Mantes-université », la société EUROTEL doit acquérir les parcelles de la Ville (AB 161) et du Conseil Général (AB 162).

Selon l'estimation des Domaines, EUROTEL a accepté d'acquérir la parcelle AB 161 (287 m<sup>2</sup>) pour un montant de 52 500 TTC, soit 182,93 € / m<sup>2</sup>. L'excédent sera ensuite rétrocédé à la Ville à l'euro symbolique qui prendra en charge l'aménagement de l'espace public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

**- Autorise Madame le Maire à céder la parcelle cadastrée AB 161, sise Bd Roger Salengro, d'une superficie de 356 m<sup>2</sup>, à la société EUROTEL, au prix de cinquante deux mille cinq cent euros (52 500 €),**

**- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces qui s'y rapportent.**

## **23- ACQUISITION D'UNE PARCELLE NON BATIE CADASTREE AS 768 SITUEE IMPASSE DES BELLES LANCES (2005-IX-149)**

Madame MAROT, représentante des Consorts DELAMARRE a proposé une vente à l'amiable à la Commune pour la parcelle nue cadastrée AS 768, d'une superficie de 523 m<sup>2</sup>. Mme MAROT a accepté de céder sa parcelle pour un montant de 29 800 € (fourchette basse des Domaines).

L'acquisition de cette parcelle permettrait d'obtenir une unité foncière de 1 301 m<sup>2</sup> afin d'y asseoir un projet immobilier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. ANDREELLA) et 0 ABSTENTION :**

**- Approuve l'acquisition de la parcelle non bâtie, cadastrée AS 768, située Impasse des Belles Lances, appartenant aux Consorts DELAMARRE, d'une superficie de 523 m<sup>2</sup>, pour un montant de vingt neuf mille huit cent euros (29 800 €),**

**- Autorise madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.**

## **24- APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (2005-IX-150)**

Le POS étant considéré comme obsolète et inadapté, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS par délibération en date du 26 novembre 2001. Deux réunions de concertation ont eu lieu le 8 avril et le 15 juin 2004 pour présenter le dossier du PLU.

Le Conseil Municipal, en séance du 26 avril 2004, a procédé à un débat sur les orientations générales du PADD. La commission de révision du PLU du 14 octobre 2004 a rendu un avis favorable sur l'arrêt du projet.

Par délibération en date du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a voté l'arrêt du PLU. Le retour des personnes publiques associées a été très favorable. Le dossier a été mis à l'enquête publique du 23 mai au 24 juin. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions favorables sans réserves mais avec des recommandations en date du 20 juillet 2005.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER) et 7 ABSTENTIONS (Mme BAURET, M. CERVANTES, M. LE CAM, Mme MARIE, Mme PRAT, M. THEBAULT, M. ANDREELLA)**

**- Décide d'approuver le projet de révision du PLU tel qu'il est annexé à la présente,**

**- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,**

**- Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs ;**

**- Dit que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture,**

*- Dit que la présente délibération deviendra exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.*

## **25- AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE CONTRE LE RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR PRESENTE PAR M. ROBINE (2005-IX-151)**

Le Tribunal Administratif de Versailles, le 26 avril 2005, a communiqué à la commune de Mantes-la-Ville, une copie de la requête présentée par M. Robine relative à la demande de remboursement des sommes versées à Foncia Véxin (1 224 €) pour le compte de « l'ASSL des Coudreaux », concernant la gestion des espaces communs depuis son arrivée dans la zone pavillonnaire le 16 décembre 1996.

M. Robine considère qu'il n'a pas à payer les charges liées à l'entretien des espaces communs sur le motif qu'une délibération du Conseil Municipal en date de juin 1986, prescrivait que la Commune prendrait l'entretien de la totalité des espaces verts à sa charge, en attendant le classement dans le Domaine Public.

*Après en avoir délibéré à par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS (Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, Mme WAGNER) et 1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (M. ANDREELLA)*

*- Autorise Madame le Maire à représenter la commune de Mantes-la-Ville devant le tribunal administratif de Versailles et à déposer, à cet effet, un mémoire en défense, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, concernant le dossier 0503548-1.*

## **26- SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA CREATION DU SITE INTERNET DE LA VILLE (2005-IX-152)**

La commune de Mantes-la-Ville a le projet de créer et de mettre en ligne le site Internet municipal en janvier 2006.

Cette opération d'investissement peut faire l'objet d'une demande de subventions auprès du Conseil Général 78 sur leurs lignes de crédit relatif aux « Contrats Equipements Numériques » imputés au budget départemental 912-90/130-348 et 961-11/6409.

Deux subventions sont susceptibles d'être allouées à la commune de Mantes-la-Ville, l'une pour la création de son site et l'autre pour l'hébergement de celui-ci.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents autorise Madame le Maire à demander, pour le projet du site Internet de la ville, les subventions allouables par le Conseil Général 78; et à signer tous les documents relatifs à cette demande.*

## **27- REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU A UN ADMINISTRE (2005-IX-153)**

Suite à un accident survenu le 18 août 2005, l'enfant ABBADI Ibrahim a été hospitalisé et n'a pu fréquenter le centre de loisirs de la Ferme des Pierres pendant trois jours.

La famille a payé pour ces trois jours 10,71 €.

Il est proposé de rembourser cette somme à cette famille.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir rembourser la somme de 10,71 € à la famille ABBADI.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*

*- De rembourser la somme de 10,71 € à Monsieur et Madame ABBADI Abdelkader, représentant des journées de Centre de Loisirs payées non consommées,*

*- Dit que la dépense nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2005, compte 6718.*

## **28- PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ENFANT DE MANTES-LA-VILLE SCOLARISE A CONFLANS-SAINTE-HONORINE (2005-IX-154)**

Année 2004/2005

	Chapitre	Article
Imputation budgétaire concernée pour 2005	213 CEHH	6558
Montant des crédits inscrits au Budget Primitif 2005	15 000 €	

Durant l'année scolaire 2004/2005, 1 enfant de Mantes-la-Ville a été scolarisé à Conflans-Sainte-Honorine dans une classe CLIS.

La commune de Conflans-Sainte-Honorine sollicite une participation de 624 € pour les frais de scolarité de cet enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir verser la somme de 624 € à la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **Décide régler à la commune de Conflans-Sainte-Honorine, la participation de 624 € pour un enfant de Mantes-la-Ville scolarisé à Conflans-Sainte-Honorine pour l'année 2004/2005,**
- **Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2005, compte 6558 - CEHH,**

**29- PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT  
DES ENFANTS DE MANTES-LA-VILLE SCOLARISES A LIMAY (2005-IX-155)**

Année 2004/2005

	Chapitre	Article
Imputation budgétaire concernée pour 2005	213 CEHH	6558
Montant des crédits inscrits au Budget Primitif 2005	15 000 €	

Durant l'année scolaire 2004/2005, 7 enfants de Mantes-la-Ville ont été scolarisés à Limay : 4 en maternelle et 3 en élémentaire (CLIS).

La commune de Limay applique les recommandations de l'Union des Maires des Yvelines en matière de frais de scolarité, à savoir 964€ pour un enfant scolarisé en maternelle et 484€ pour un enfant scolarisé en élémentaire. Pour l'année 2004/2005 la ville de Limay réclame la somme totale de 4440,40 € à Mantes-la-Ville au titre de la participation aux frais de scolarité pour les enfants de Mantes-la-Ville scolarisés à Limay.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir verser la somme de 4440,40 € à la commune de Limay.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **Décide de régler à la commune de Limay, la participation de 4440,40 € pour des enfants de Mantes-la-Ville scolarisés à Limay pour l'année 2004/2005,**
- **Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2005, compte 6558 - CEHH,**

La séance du Conseil Municipal est levée à 23h00
---